



Syndicat régional du Val-de-Ruz

Communes membres du Syndicat : Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Savagnier et Villiers

MultiRuz

Case postale 136
2053 Cernier

multiruz@ne.ch
Tél. 032 886 46 40
www.multiruz.ch
TVA n° 761 996

Information destinée aux citoyens-consommateurs d'eau rattachés au MultiRuz

Madame, Monsieur,

L'envoi des premières factures semestrielles du MultiRuz a suscité des réactions qui furent parfois contrastées, empreintes d'incompréhensions et malheureusement bien souvent erronées. Aussi, nous souhaitons, par l'intermédiaire de la présente information, rappeler différents éléments, apporter un certain nombre d'éclaircissements et surtout renseigner correctement l'ensemble des citoyens-consommateurs d'eau rattachés au MultiRuz.

En préambule, il nous paraît utile de rappeler que le MultiRuz est un **syndicat régional** comprenant 12 communes du Val-de-Ruz, représentant le 85% de la population du district. Seules les communes de Boudevilliers, Coffrane, Montmollin et Valangin n'en font aujourd'hui pas partie. Le MultiRuz est une **collectivité publique** au service de la population, pilotée et gérée par les communes, puisque ce sont ces dernières qui, au travers de leurs deux délégués, adoptent les réglementations, les tarifs, les crédits d'investissements, les budgets et les comptes. L'objectif du MultiRuz n'est donc pas de générer du profit, mais d'assurer une **gestion globale et cohérente** à long terme du cycle de l'eau dans le respect du développement durable au profit de la population et de l'environnement.

Jusqu'à fin 2010, la gestion de toute la problématique liée à l'eau était seulement partiellement réalisée par les communes, car ces dernières n'avaient pas les connaissances, ni les compétences, ni les ressources pour accomplir toutes les tâches exigées par les législations en la matière. Ce manquement représente un coût de l'ordre d'un million de francs par année que le MultiRuz se doit aujourd'hui de financer.

A contrario d'autres cantons, les investissements consentis dans le domaine de l'eau par les collectivités publiques neuchâteloises ont quasiment toujours été financés par l'emprunt, car malheureusement aucune réserve financière n'a été constituée. Or, la charge d'intérêts occasionnée par cet endettement a une conséquence directe sur le prix de l'eau. Un des objectifs visé par le MultiRuz est de rembourser petit à petit cet endettement et de pouvoir constituer à futur des réserves financières, faute de quoi le prix de l'eau ne cessera d'augmenter inexorablement. Au moment de sa création, le MultiRuz a racheté entièrement les dettes consenties par les communes dans le domaine de l'eau. Au 1^{er} janvier 2011, l'endettement net du MultiRuz s'élevait à plus de 32 millions de francs.

Relation bancaire :

Banque cantonale neuchâteloise, 2001 Neuchâtel – Clearing n° 766 – IBAN n° CH48 0076 6000 1011 7070 2 – BIC/SWIFT n° BCNNCH22

Précédemment, une partie non négligeable des charges annuelles liées à l'eau était financée dans les communes par le biais de l'impôt, soit un montant de l'ordre de Fr. 510'000.00. Ce montant est désormais entièrement financé au travers de la facture d'eau. Ce transfert de charges a donc permis aux communes de réaliser une économie substantielle. Quatre communes (Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson et Villiers) ont compensé ce transfert de charge par une diminution du coefficient fiscal. Les huit autres ont décidé de ne pas reporter cette économie en raison d'une situation financière défavorable ou pour des raisons qui leurs sont propres. En raison de ce transfert de charges non compensé, les contribuables de ces communes ont donc subi en quelque sorte une hausse fiscale indirecte.

Il nous paraît également important de relever qu'un retard important a été pris ces dernières décennies par les communes au niveau de l'entretien et de la mise en conformité des infrastructures et des réseaux liés à l'eau, si bien que d'importants investissements devront impérativement être consentis dans ce domaine ces prochaines années. Il va de soi que ces investissements latents ont également un effet sur les tarifs.

Grâce à la création du MultiRuz, les tarifs de l'eau ont pu être **uniformisés** pour l'ensemble des abonnés rattachés au MultiRuz et sont désormais davantage causals qu'ils ne l'étaient auparavant. Leurs structures et leurs prix étaient précédemment très disparates d'une commune à l'autre et, parfois ils n'étaient même pas conformes à la législation. Dès lors, la comparaison avec les nouveaux tarifs d'aujourd'hui varie fortement d'un abonné à l'autre et ne peuvent être comparés tels quels sans prendre en considération l'ensemble des paramètres influents ceux-ci.

Nous tenons également à rappeler que le processus de la mise en place du MultiRuz s'est déroulé sur trois ans et que, durant toute cette période, de nombreuses informations ont été diffusées aux citoyens-consommateurs par le biais de différents supports, à savoir : Bulletins d'information, tout-ménage, séances d'informations, communiqués dans les médias locaux, publications sur Internet, calculateur de taxes, etc. Aussi, sommes-nous surpris de constater que plusieurs citoyens s'étonnent de l'augmentation de leur facture d'eau, alors que celle-ci a été annoncée de longue date et à maintes reprises.

En guise de conclusion, nous souhaitons mettre en évidence quelques avantages significatifs apportés par le MultiRuz, à savoir :

- Réaliser des économies d'échelle et de synergies de l'ordre de **25%** en comparaison des coûts engendrés par la réalisation des mêmes objectifs par les communes seules. Sans ces économies importantes, les tarifs de l'eau se devraient d'être encore plus élevés.
- Un financement durable et équitable.
- Des finances transparentes et saines (tarifs reflétant la vérité des coûts).
- Une perception de taxes conforme au principe de la causalité.
- Des investissements ciblés régionalement sur la base de priorités fixées selon le meilleur rapport efficacité/coût.
- Une gestion et une exploitation professionnelles des eaux.
- Une optimisation et une sécurisation du cycle de l'eau.
- Un environnement mieux protégé.
- Minimiser les risques d'insuffisance ou de mauvaise qualité de l'eau potable, de pollution de l'environnement et d'inondation.
- Protéger les ressources en eau et les gérer de manière économe, afin qu'elles puissent aussi servir aux générations futures.
- Offrir un meilleur service au citoyen-consommateur.

Cernier, le 4 octobre 2011

Au nom du Comité régional du MultiRuz

Le président



Didier Gretillat

Le secrétaire



Charles Maurer